

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5724**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5724**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les aménagements connexes à réaliser par la Communauté urbaine, en accompagnement de la création d'une ligne de tramway sur le chemin de fer de l'est lyonnais par le Sytral, sont inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2005-2887 en date du 19 septembre 2005.

Il s'agit de compléter la piste cyclable le long de la ligne Lea pour assurer la continuité de celle-ci de la Part-Dieu à Meyzieu ZI. Ce marché concerne la réalisation du tronçon situé à Décines Charpieu entre les rues Roosevelt et Wilson (700 mètres). Les acquisitions foncières ont été réalisées à l'amiable et ces travaux permettront d'assurer un cheminement continu de la Part-Dieu au centre de Décines Charpieu.

Ces travaux, d'un montant estimatif de 400 000 € HT, pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux de plantations (lot n° 2) pourraient être réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appels d'offres ouverts et conclus, à cet effet, par la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la consultation relative aux travaux de réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson à Décines Charpieu,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que les travaux de voirie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercice 2008 - compte 231 510 - fonction 0824 - opération n° 917.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,